

ORIGINAL

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la commission départementale des sites, perspectives et paysages de l'Hérault dans sa séance du 5 Juin 1945;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Hérault l'ensemble formé par la cascade du Saut de Vesoles et ses abords immédiats, situés sur le territoire des communes de Fraisse-sur-Agout, Prémian, Riols.

Parcelles cadastrales :

Fraisse-Agout - section E1 260.

Riols - section A2 142. section B1 947.

Prémian - section A1 20.21.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, aux maires des communes de Riols, Fraisse/Agout, Prémian et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 12 Mars 1946

Par déléation

Le directeur général de l'architecture

R. DANIS

Pour ampliation
le chef du bureau
des sites

Carlier

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

ORIGINAL

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

Fraisse-sur-Agout, Prémian et Riols. — Cascade du Saut de Vésoles et ses abords immédiats (parcelles n° 260, section EI du cadastre de Fraisse-sur-Agout, n°s 142, section A 2, et 947, section BI du cadastre de Riols, n°s 20 et 21, section AI du cadastre de Prémian) [*S. Ins.* : 12 mars 1946].

FRAISSE/AGOUT . PREMIAN . RIOLS

ARRONDI: BEZIERS

CANTON: SALVETAT 9/AGOUT

CANTON: OLARGUES

CANTON: ST. PONS

LE SAUT DE VESOLES ET ABORDS.

34.107.

ORIGINAL

Michelin au 20000^e, N° 83, pl. 3 et 13.

Commune de
FRAISSE/AGOUT

SECTION E1 de BAISSE SCURE

260

21



Rocher d'Aureille
d'Asé

Rochers du Cap
del Soumaou

Saut de Vésde

Commune
de
PREMIAN (1835)

142

SECTION A2

SECTION A1

Commune de
RIOLS

20

SECTION B1

947

PARTIE INSCRITE ?

ECHELLE 1/5000^e

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Hérault l'ensemble formé par la cascade du Saut de Vésdes et ses abords immédiats, situé sur le territoire des communes de Fraisse/Agout, Prémian, Riols.

Parcelles cadastrales:

- Fraisse/Agout - section E1 260
- Riols - section A2 142
- " " B1 947
- Prémian - " A1 20, 21.

(Arrêté du 12 Mars 1946.)